



Fédération
québécoise des
organismes
communautaires
Famille

**Le Conseil de la famille et de l'enfance :
Un canal important de communication avec la société civile**

Mémoire sur le projet de loi n°130

Loi abolissant le ministère des Services gouvernementaux
et la Société québécoise de récupération et de recyclage
et mettant en œuvre le Plan d'action 2010-2014 du gouvernement
pour la réduction et le contrôle des dépenses en abolissant
et en restructurant certains organismes et certains fonds

Déposé à la Commission des finances publiques
Le 1^{er} février 2011

Mémoire présenté par :

Madame Francine Blanchard, présidente
Madame Louisane Côté, directrice générale

Fédération québécoise des organismes communautaires Famille
222, avenue Victoria, Saint Lambert (Québec) J4P 2H6
Téléphone : 450-466-2538
Télécopieur : 450-466-4196
Courriel : accueil@fqocf.org
Site internet : www.fqocf.org

La fédération québécoise des organismes communautaires Famille

Fondée depuis 1961 sous le nom de Fédération des unions de familles, la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF) dès ses débuts a mis l'accent sur la formation des parents en tant que premiers éducateurs de leurs enfants. Tout au long de ses cinquante ans d'existence, elle a évolué au même rythme que la famille dans la société québécoise. Témoin des changements importants touchant la cellule familiale, la FQOCF a initié de nombreuses activités de réflexion et de prises de position sur les enjeux liés à la famille.

Aujourd'hui elle regroupe plus de 200 organismes communautaires Famille (OCF) présents dans toutes les régions du Québec qui rejoignent annuellement plus de 90 000 familles. Elle a pour mission de regrouper les OCF, tout en contribuant à assurer la place de la famille dans la société québécoise.

Parmi les principaux objectifs de la FQOCF, nous retrouvons :

- Représenter les familles et défendre leurs droits et intérêts auprès des gouvernements et organisations publiques, parapubliques et privées;
- Participer activement au développement et au maintien d'une politique familiale globale au Québec;
- Informer, sensibiliser et former ses membres;
- Faciliter, initier ou susciter des débats entre les membres pour orienter les actions et les prises de position de la FQOCF sur toutes questions pertinentes aux OCF;
- Favoriser la concertation, l'échange et la collaboration entre ses membres et avec les autres organisations communautaires, publiques, parapubliques et privées.

Pour remplir sa mission, la FQOCF a développé des liens étroits avec le Conseil de la famille et de l'enfance (CFE), source importante de connaissances et d'analyses portant sur les enjeux de société ayant ou pouvant éventuellement avoir un impact sur la vie des familles. Les échanges qui ont marqué ces années ont été dans les deux sens: tantôt la FQOCF a permis au CFE d'effectuer des consultations en facilitant l'accès à ses membres alors qu'à d'autres moments c'est le CFE qui éclairait la Fédération sur certaines réalités des familles sur lesquelles ses membres se questionnaient.

Importance du Conseil de la famille et de l'enfance pour la FQOCF et ses membres

Pour notre organisation, nos membres et les familles participant aux activités de ceux-ci, le Conseil de la famille et de l'enfance est un outil à nul autre pareil dans le cadre de nos missions.

Le CFE a joué au cours de ses nombreuses années d'existence un rôle important d'analyse des conditions qui sont faites aux familles dans notre société et de la réponse à leurs besoins. Cette analyse a contribué à nourrir la réflexion de nos membres en leur permettant de porter un regard plus large, plus global sur la réalité qu'ils côtoient au quotidien lorsqu'ils accueillent les familles et les accompagnent dans leur cheminement de vie familiale. Les problèmes personnels prennent une autre dimension lorsqu'on a la capacité de les resituer dans la perspective globale de la société.

Plusieurs avis, mémoires et rapports portant sur des thèmes particuliers, tels que les transitions familiales, l'engagement des pères, la conciliation travail-famille, l'intégration des familles immigrantes pour ne nommer que ceux-là, ont permis aux OCF de porter un autre regard sur leurs pratiques et de s'ajuster de façon constante et éclairée aux nouvelles réalités des familles qu'ils desservent.

Les savoirs transmis par le CFE par le biais de ses études sur des sujets variés contribuent à enrichir la réflexion de nos membres sur les enjeux liés à la famille et leur permettent d'être des acteurs d'influence dans leurs communautés respectives. Ils peuvent ainsi influencer la mise en place de services collectifs, les orientations des services aux familles de leur municipalité ou des services de santé et des services sociaux.

Lors des consultations et forums publics initiés par le CFE, la Fédération et ses membres ont pu partager leurs connaissances acquises à travers leur expérience terrain et permettre ainsi au CFE d'en tenir compte dans ses travaux. Lors de ces événements, souvent les familles elles-mêmes pouvaient exprimer leurs besoins et exposer les pistes de solution qu'elles avaient envisagées. De cette manière, le CFE a été la voix des familles auprès des instances gouvernementales ayant à mettre en place des politiques les concernant.

Également, nous considérons que le CFE a été jusqu'à maintenant, un outil de transmission de connaissances et de vulgarisation portant sur des thématiques demandant habituellement de grandes connaissances pour les maîtriser. Par exemple, le travail incroyable d'analyse qui a été effectué sur la fiscalité des familles, sujet peu « glamour » s'il en est un, a pu être transmis de façon très intéressante et accessible à nos membres par le biais de formations sur mesure.

Le ministère de la Famille ne dispose pas d'instances régionales structurées pouvant l'alimenter de leurs réflexions et de leur connaissance terrain, comme c'est le cas pour les secteurs Aînés et Jeunesse. De son côté, le mouvement des organismes communautaires Famille, ayant pour port d'attache le MFA, est l'un des plus sous financé au Québec restreignant ainsi sa capacité d'être pleinement porteur des préoccupations des familles qu'il dessert. Dans un contexte comme celui-ci, il ne nous semble pas approprié de faire disparaître le seul organisme disposant de ressources stables et d'une expertise enviable dont la mission est de conseiller le ministre et de l'informer de toute question relative à la famille et à l'enfance.

L'importance du CFE pour les décideurs au Québec

Le CFE, malgré la taille restreinte de cette organisation et un budget somme toute modeste, dispose d'une expertise très pointue en ce qui concerne la globalité des enjeux, des problématiques et des besoins des familles au Québec. Peu d'organisations privées, universitaires ou même ministérielles disposent d'une telle stabilité et de la capacité d'initier des études permettant d'éclairer les ministres sur la portée que leurs décisions auront sur les familles. De plus, son indépendance de la classe politique le situe comme conseiller neutre et en fait un acteur des plus crédibles auprès de la population.

Le CFE a la capacité de rassembler autour de son organisation une diversité d'acteurs sociaux, de chercheurs, d'intellectuels et de juristes pouvant apporter une richesse d'analyse à leurs études. Sa compétence à discerner de façon transversale les impacts sur les familles des décisions gouvernementales prises dans l'un ou l'autre des ministères est un atout majeur pour

s'assurer que la qualité de vie des familles n'est pas mise en jeu par des décisions cherchant à répondre à d'autres préoccupations sociales ou économiques.

Parmi les enjeux de société les plus importants que nous aurons à gérer dans les prochaines années, plusieurs concernent la famille. Si on parle du vieillissement de la population, du déficit démographique, des soins de santé, de l'éducation des enfants ou du besoin de main d'œuvre, tous ont un impact un jour ou l'autre sur la disponibilité des parents, leur capacité de payer ou leur accès à du soutien pour faire face à la musique. Le CFE au cours des dernières années s'est associé aux chercheurs, démographes et autres experts d'ici et d'ailleurs dans le monde pour amorcer des études qui permettront d'anticiper ces situations et de réfléchir dès maintenant aux mesures à prendre de façon éclairée pour que ces défis puissent être traversés avec le moins d'impacts négatifs possibles sur la société et sur les familles québécoises. Cette analyse, nous ne pourrons passer à côté si nous voulons que les solutions tiennent compte de la nature complexe de notre société. Ce que nous craignons, c'est qu'avec l'abolition du CFE, le gouvernement n'ait d'autre choix que de confier à des organisations privées, le soin de faire ces études. Quel prix les citoyens paieront-ils alors pour le même travail?

Le ministère de la Famille et des Aînés et le Conseil de la famille et de l'enfance

Le Conseil de la famille et de l'enfance dans sa responsabilité d'être un conseiller auprès du ministre de la Famille a été un précurseur dans bien des domaines. Qu'on pense à la conciliation travail-famille pour laquelle ils ont été les premiers à faire une réflexion approfondie à partir de connaissances scientifiques mais toujours en jumelant celles-ci à l'expérience terrain apportée par ses membres. Il en est de même pour leurs études sur la démographie où les liens directs avec les familles ont été établis. Cette contribution a favorisé l'élaboration de mesures qui aujourd'hui constituent un grand pan de la politique familiale.

Lors de la présentation du projet de loi 104, devenu aujourd'hui le projet de loi 130.i, il a été mentionné : « ... *les activités de ces conseils consultatifs seront assurées par les ministères qui les accueilleront. Ainsi, le gouvernement continuera d'offrir à la population et aux groupes d'intérêts de nombreuses occasions de donner leur avis, notamment au moyen de tables de concertation, de comité, de groupes de travail, de tournées de consultation, de sommets ou de rendez-vous.* ». Quelles seront donc les préoccupations qui seront soumises aux consultations du public par le gouvernement? Nous sommes portés à croire qu'il s'agira de sujets portant la vision politique gouvernementale. Il sera difficile pour les décideurs de procéder à des consultations sans avoir l'air de faire la promotion de leur propre point de vue. Cela pourrait également peser lourd sur la perception que la société civile aura de la bonne foi du gouvernement lors de ces exercices.

Cela occulte aussi la capacité qu'ont les Conseils actuellement de mener des études indépendantes sur des sujets de préoccupations découlant de leurs travaux d'analyse courants ou amenés par la population elle-même. Plusieurs travaux menés ces dernières années par le CFE relevaient essentiellement de leur initiative et les résultats en découlant ont grandement contribué à enrichir les connaissances sur les conditions de vie des familles québécoises. Il en va de même pour la capacité du CFE à diffuser largement les connaissances recueillies au cours de ses travaux et à les vulgariser pour qu'ils puissent être accessibles à toute la population. Rappelons que les instances de recherches à l'intérieur des ministères n'ont pas, présentement, l'obligation de publication et de diffusion de leurs travaux. En sera-t-il de même pour la nouvelle structure intégrée au ministère? Si c'est le cas, ce sera une perte importante qui nuira

grandement à la capacité de la société d'avoir une compréhension fine des diverses réalités que vivent les familles et de leur apporter une réponse qui soit réellement adaptée à leurs besoins.

Conclusion

Il est incontestable, selon nous, que l'abolition du Conseil de la famille et de l'enfance constituerait une perte inestimable pour la société québécoise, pour les instances gouvernementales et pour les acteurs sociaux parmi lesquels se retrouvent les organismes communautaires Famille. Les familles du Québec ont des défis importants à relever pour s'assurer de s'adapter de façon constante à l'évolution sociale qui ne cesse de se faire sur un mode toujours plus accéléré. L'enjeu majeur lié à ce constat est d'assurer la stabilité de la société et sa capacité d'offrir aux familles les outils qui « *favoriseront leur plein épanouissement et le développement des enfants* », c'est-à-dire l'actualisation pleine et entière de la mission du ministère de la Famille et des Aînés.

Nous rappelons notre inquiétude quant à la possibilité que le gouvernement, suite à l'abolition du CFE, doive faire appel à des ressources privées pour effectuer des études que ce dernier aurait pu faire et que les coûts en soient beaucoup plus élevés que l'économie faite en l'abolissant.

De plus, le MFA ayant centré ses actions sur le plan de la conciliation famille-travail, principalement par l'offre de services de gardes éducatifs à l'enfance, de larges pans des besoins des familles restent à couvrir pour développer une véritable politique familiale globale. Entre-autres choses, à mettre au centre des préoccupations gouvernementales le soutien au rôle parental à toutes les étapes de vie des familles.

La perte la plus importante reste sans contredit celle des liens établis entre le CFE et la société civile. Sa capacité d'interpeller les différents acteurs de la société et de les rassembler autour des préoccupations touchant la famille et l'enfance a permis d'influencer les choix ministériels à l'égard des familles. Pour nous, sa présence permet d'assurer à la société civile qu'elle aura toujours une écoute attentive lorsqu'elle exprimera ses préoccupations et que celles-ci seront prises en compte.